

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 584

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE 10**

Après le mot :

« du »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 56 :

« titre III du livre I^{er} de la présente partie ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.